



Pôle emploi doit répondre aux attentes des privés d'emploi !

Le Gouvernement vient d'annoncer ce lundi 19 mars le renforcement du contrôle des chômeurs en modifiant l'échelle des sanctions, redéfinissant l'« Offre Raisonnable d'Emploi » et en augmentant le nombre de contrôleurs de Pôle emploi (qui passeraient de 200 agents aujourd'hui à 1000 en 2020). Pôle emploi, déjà en charge, de l'orientation – du conseil – de l'indemnisation des travailleurs privés d'emploi serait demain l'unique juge de ces sanctions.

Ces mesures n'ont pour seuls objectifs que de stigmatiser les travailleurs privés d'emploi assimilés à des fraudeurs, les contraindre à accepter les offres d'emploi en fonction des besoins des employeurs, faire baisser statistiquement les chiffres du chômage et en réalité tenter de masquer une politique de l'emploi en échec depuis plus de 20 ans.

L'augmentation du nombre de contrôleurs de Pôle emploi associée aux suppressions de poste (297 équivalents temps plein travaillé) annoncée cette année et la mise en place d'une GPEC qui a réduit considérablement (40%) le nombre de conseillers chargés de l'indemnisation va toucher les agences Pôle emploi de proximité. Ce sont donc des conseillers à l'emploi chargés de l'accompagnement qui vont être réorientés vers des fonctions de contrôle, ce qui aura pour conséquence de réduire une nouvelle fois nos capacités à aider les demandeurs d'emploi, alors que le chômage de masse ne cesse de croître et que nous sommes en sous effectif.

La CGT Pôle emploi combat ces mesures et rappelle son opposition à toute radiation sanction.

Le Service Public de l'Emploi doit concentrer son action sur les attentes des usagers pour mieux les accompagner et calculer leurs allocations au juste droit, pas pour les sanctionner.

Paris, le 22 mars 2018